



**PRÉFÈTE
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
délégué pour la défense
et la sécurité**

Affaire suivie par :
Agathe CAVEY
Pôle régional de sécurité routière
Tél : 05 56 24 81 57
Mél : agathe.cavey@developpement-durable.gouv.fr

Bordeaux, le **09 AVR. 2021**

Le Préfet délégué
pour la défense et la sécurité
de la zone sud-ouest

à

Mesdames et Messieurs les porteurs de projet

Objet : appel à projets régional de sécurité routière

En 2020, 297 personnes ont perdu la vie sur les routes de Nouvelle-Aquitaine. La lutte contre l'insécurité routière constitue l'une des préoccupations majeures du gouvernement et un engagement prioritaire dans notre région.

Le pôle sécurité routière de la préfecture de défense et de sécurité de la zone Sud-Ouest, chargé de l'animation régionale des acteurs de l'État en charge de la sécurité routière, lance un appel à projets pour 2021. Cet appel à projet se fait en collaboration avec les douze préfectures de département de la Nouvelle-Aquitaine, afin de toucher l'ensemble de notre territoire.

1 – PRIORITÉS D'ACTION RETENUES POUR 2021 :

Les différents enjeux de la sécurité routière peuvent être abordés :

- le risque routier professionnel (accidents ayant lieu durant le travail),
- les deux-roues motorisés,
- les usagers vulnérables (seniors, piétons, cyclistes...),
- les addictions (alcool et stupéfiants),
- la vitesse,
- les jeunes,
- les distracteurs,
- le partage de la voirie.

Le projet proposé peut toucher aussi bien un seul enjeu que plusieurs enjeux, sans besoin de faire une autre demande de financement en cas de cumul d'enjeux.

2 – RECEVABILITÉ ET CRITÈRES DE SÉLECTION :

Le présent appel à projets s'adresse à l'ensemble des acteurs : entreprises privées, collectivités territoriales, organismes publics ou semi-publics, associations...

Quel que soit le sujet choisi par le porteur de projet, le projet retenu devra impérativement proposer :

- 1. soit une action à destination de publics cibles via des usages numériques (action « clés en main ») ;**
- 2. soit l'acquisition d'un outil digital moderne et innovant à l'appui d'une proposition d'action (menée ensuite par nos services).**

Deux processus doivent également impérativement être traités :

- ✓ la définition d'un objectif clair : le descriptif des actions doit être précis dans l'objet et le libellé, afin que le domaine d'intervention soit clairement identifié. Le porteur du projet doit pouvoir répondre aux objectifs généraux et intermédiaires. L'atteinte du ou des objectifs doit être mesurée par des indicateurs pertinents.
- ✓ un dispositif d'évaluation intégré dans le montage de l'action : définition des critères et des modalités de l'évaluation de l'action (conception, mise en œuvre, effets et programme) pour juger de son efficacité, et ainsi modifier ou confirmer l'action / le programme à l'avenir. Le plan d'évaluation est à destination de la préfecture, mais son pilotage incombe au porteur de projet.

Un co-financement auprès d'autres partenaires est autorisé.

3 – CONSTITUTION DU DOSSIER :

Pour chaque action, les porteurs de projet devront indiquer :

- le titre de l'action,
- le nom du porteur de l'action,
- la description précise de l'action,
- l'objectif visé,
- le support utilisé,
- les moyens humains,
- le plan prévisionnel de financement,
- le calendrier prévisionnel,
- le projet d'évaluation,
- la communication prévue autour de l'action,
- l'implication d'autres partenaires.

Il est possible d'ajouter au dossier toute pièce jugée utile pour la bonne compréhension du projet.

4 – DÉPÔT DES CANDIDATURES :

Les propositions de projets devront être déposées avant le 10 mai 2021 à l'adresse suivante :

agathe.cavey@developpement-durable.gouv.fr

Un accusé de réception sera adressé à la personne référente du projet. En cas de non réception de ce dernier, la personne référente du projet est invitée à contacter par téléphone ou par courriel le pôle sécurité routière : 05 56 24 81 57 / agathe.cavey@developpement-durable.gouv.fr

5 – ATTRIBUTION DES FINANCEMENTS :

Le pôle sécurité routière de la préfecture de défense et de sécurité de la zone Sud-Ouest se réunira du 10 au 21 mai 2021 pour étudier les différents projets proposés et choisir le ou les projet(s) retenu(s).

Une phase d'échanges avec l'équipe du ou des projet(s) et le pôle sécurité routière pourra avoir lieu pour compléter les dossiers de soumission ayant retenu l'attention de ce dernier.

Le(s) porteur(s) de projet retenu(s) bénéficiera(ont) d'un financement de l'État, dont le montant pourra être modulé en fonction des crédits disponibles, dans la limite totale de 40 000 € HT. Un contrat proposé par la préfecture sera signé entre cette dernière et le(s) porteur(s) de projet.

Le(s) porteur(s) de projet retenu(s) seront informés par le pôle sécurité routière à compter du 25 mai 2021.

Un compte-rendu et une évaluation devront être transmis à la fin de réalisation de l'action.

6 – POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Contactez le pôle sécurité routière de la préfecture de défense et de sécurité de la zone Sud-Ouest :

Agathe CAVEY, responsable du pôle

Tél : 05 56 24 81 57

Courriel : agathe.cavey@developpement-durable.gouv.fr

La Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine vous remercie de votre implication dans la poursuite de la lutte contre l'insécurité routière.



Martin GUESPEREAU

